



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 juillet 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 27 juin 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Serge Nilly, Yvette Bouguen, Marc Duhamel.

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Pascale Douineau
Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Michaël Quernez
Eric Alagon a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Christophe Couic a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger (à partir de 20h40)
Erwan Balanant a donné pouvoir à Serge Nilly
Martine Brézac a donné pouvoir à Yvette Bouguen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

**5. IMPRESSION LIEE A L'EXPOSITION « ANNICK LE THOËR
22 SEPTEMBRE 2018, A LA MEDIATHEQUE DE QUIMPERLE . FIN DE VENTE
AU PUBLIC**

Exposé :

La Ville de Quimperlé imprime et vend un facsimilé d'un carnet de l'artiste Annick le Thoër réalisé en 2018 au Pouldu, dont l'original est constitué d'acryliques avec un poème manuscrit « Après la pluie » du poète Tahar Bekri.

Cette impression accompagne l'exposition Annick Le Thoër présentée à la médiathèque **du 30 juin au 22 septembre 2019.**

Il est proposé que cette impression soit vendue par la Ville de Quimperlé à la médiathèque au prix public de 4 euros l'exemplaire.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer le tarif suivant de vente :
 - Impression du carnet « Après la pluie » : 4 € l'exemplaire

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 30 mai 2018

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

**Le Maire,
Michael QUÉRNEZ.**

